

## APTITUDE DES SOLS

La carte de l'aptitude des sols a été dressée à partir des mêmes documents de base que la carte des associations de sols (planche 11 B) du premier Atlas National (R. MARECHAL et R. TAVERNIER, 1970), plus particulièrement à partir des cartes des sols détaillées à l'échelle de 1 : 20 000 levées par le Centre de Cartographie des Sols sous la direction de R. TAVERNIER et publiées sous les auspices de l'Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (IRSIA). Pour le Bas-Luxembourg (Gaume) il a toutefois été tenu compte des données plus récentes de la carte des associations de sols à l'échelle de 1 : 80 000 dressée par R. STEFFENS (1971).

Cette planche est établie d'après un manuscrit à l'échelle de 1 : 160 000, compilé dans le cadre d'un projet CST (Cadre Spécial Temporaire). Dans sa conception générale la légende est largement inspirée de la légende des cartes de l'aptitude des sols établies au début des années soixante e.a. par J. AMERYCKX et K. SYS pour le survey "Het Gentse, Meetjesland, Vlaamse Ardennen en Land van Waas" et par J. AMERYCKX pour le survey de Flandre Occidentale. Par la suite, de telles cartes ont été dessinées pour tout le pays. Malheureusement, elles n'ont jamais été publiées, sauf certaines sous une forme simplifiée.

Les remarques formulées dans le texte explicatif de la planche 11 B précitée concernant les associations des sols sont également valables pour les classes d'aptitude : en effet, les variations en aptitude peuvent être tellement considérables, même à l'intérieur d'une même parcelle, qu'il est absolument exclu d'en donner une représentation exacte pour le pays entier, surtout à l'échelle de 1 : 500 000 imposée pour l'Atlas. Toutes les unités cartographiques correspondent en effet à des zones plus ou moins hétérogènes, ce qui est souligné dans la dernière colonne de la légende. Ainsi p. ex. est-il impossible de représenter sur la carte les ramifications étroites du réseau de drainage et plus particulièrement les innombrables dépressions et vallons secs ou humides, si typiques pour la majeure partie de la Moyenne- et Haute-Belgique. Les sols de vallée et de dépression se trouvent dans la plupart des unités de ces régions : on peut le qualifier d'ubiquistes et leur aptitude diffère souvent fortement de la classe indiquée.

La légende comprend cinquante-six unités, numérotées de 1 à 56. En premier lieu elles sont définies suivant leur aptitude pour l'agriculture (c.-à-d. leur valeur agricole au sens large), ensuite suivant leur aptitude pour la construction (c.-à-d. pour la construction de bâtiments ordinaires, de taille plutôt modeste) et le cas échéant suivant leur affectation spécifique (c.-à-d. leur usage le plus approprié : culture, pâture, culture maraîchère, bois ou réserve naturelle). Les définitions des différentes unités sont complétées par une brève mention de la nature des sols dominants et de leur répartition.

En ce qui concerne l'aptitude, tant pour l'agriculture que pour la construction, cinq classes ont été distinguées : A : très aptes; B : aptes; C : assez aptes; D : peu aptes; E : inaptes. Les unités sont d'abord groupées suivant leur aptitude pour l'agriculture ( 1 à 11 : très aptes; 12 à 24 : aptes; 25 à 39 : assez aptes; 40 à 51 : peu aptes; 52 à 56 : inaptes) et ensuite à l'intérieur de chaque groupe précité suivant leur aptitude pour la construction (ainsi p. ex. 1 à 4 : très aptes; 5 à 9 : assez aptes; 10 et 11 : peu aptes). En troisième lieu est mentionnée l'affectation spécifique, pour autant que cela soit justifié. Quand cette affectation spécifique est moins prononcée, elle est mentionnée entre parenthèses. Parfois certains sols, qui ne se différencient guère suivant les trois critères précédents, sont malgré tout représentés séparément, quand ils sont de nature pédologique fort différente. Ainsi p. ex. les unités 42 et 43 groupent des sols peu aptes pour l'agriculture, très aptes pour la construction, convenant surtout à la forêt, mais correspondant respectivement à des sols calcaires superficiels en Famenne (42) d'une part et à des sols sableux à substrat gréseux dans le Bas-Luxembourg (43) d'autre part.

Dans la dernière colonne de la légende, il est fait référence au caractère plus ou moins homogène des unités distinguées et au danger d'inondation. En ce qui concerne le premier aspect quatre groupes ont été distingués : (a) zones homogènes, (b) zones assez homogènes, (c) zones assez hétérogènes, (d) zones hétérogènes. Comme exemple du cas (a) on peut citer les zones limoneuses sèches (unité 1), où presque tous les sols correspondent à la définition générale de l'unité sauf, dans certaines régions, les sols des dépressions humides. Un exemple du cas (d) est fourni par le Brabant oriental (unité 26), où d'excellents sols limoneux secs (appartenant en fait à l'unité 1) alternent suivant une mosaïque compliquée avec des sols sableux très pauvres (qui devraient en réalité être inclus dans l'unité 45). Les zones assez homogènes (b) correspondent généralement à des zones à couverture quaternaire continue en Basse- et Moyenne-Belgique ou à des zones à substrat homogène en Haute-Belgique. Les zones assez hétérogènes (c) sont en général des zones à couverture quaternaire mince discontinue et/ou à substrat fortement variable.

En ce qui concerne le danger d'inondation la mention (e) correspondant sur la carte à une hachure spéciale indique les zones à danger d'inondation à l'intérieur des unités 1 et 7, où ce danger ne se présente normalement pas; (f) indique les zones à danger d'inondation dans certaines unités, où ce danger peut être considéré comme normal (vallées et polders humides); (g) indique un danger d'inondation dans les fonds encaissés entre les versants escarpés de l'unité 54.

Enfin, il convient de souligner que, tant en ce qui concerne la valeur agricole des sols qu'en ce qui concerne le danger d'inondation, la carte représente l'état naturel. Cet état peut être modifié considérablement par l'intervention de l'homme : emploi d'engrais, drainage artificiel, démergement, construction de digues par exemple.

Les couleurs de la carte ont été sélectionnées pour refléter en premier lieu l'aptitude des différentes unités, tant pour l'agriculture que pour la construction, mais en outre pour souligner la nature des sols et leur répartition dans les régions naturelles. Les couleurs vives sont réservées aux sols de texture relativement lourde : rouge vermillon pour les limons, orange pour les argiles d'altération de calcaire, vert pour les argiles d'altération de schiste. Les couleurs plus claires par contre indiquent des sols de texture plus légère ou des sols superficiels limono-caillouteux : p. ex. rose pour les limons sableux ou limons sableux légers, beige ou brun pour les sables, vert clair pour les sols schisteux superficiels. Les sols plus humides ou les sols limono-caillouteux plus profonds sont représentés par des teintes plus foncées ou plus grisâtres.